

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu analytique

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt le dix sept septembre à 19H30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mmes CHEINEY Martine, HERITIER Christine, SANTIN Audrey, MM. BERTRAND Jean rémi, COULOUMY Christophe, PERRIER Lionel, adjoints au maire, Mmes BARDOT Gladys, HELMER Laura, MARTIN GAUTIE Josette, PEREIRA DOS REIS Christelle, RECCHIA Alma, ROLLET Sylvie, VERITE Carole, MM. BIGOT Joël, DUBAL Pascal, FOURNIER Jean-pierre, GISSELMANN Francis, LORNE Jean-Michel, PERROT Gilles, RALLIERE Yves, conseillers municipaux.

Pouvoir : Mme MARSADIE Anne-Lise a donné pouvoir à Mme SANTIN

Absent excusé : M. BOUSQUET Philippe

A l'unanimité, Madame Sylvie ROLLET a été désignée secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance du 16 juillet est approuvé, à l'unanimité.

Il a été procédé au tirage au sort du jury criminel pour l'année 2021.

I – AFFAIRES GENERALES

1) Convention de mise à disposition avec ENEDIS

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec ENEDIS, pour l'emprise d'une partie du terrain communal cadastré A 0015 pour 16 m², afin de permettre l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.

II- FINANCES

2) Construction de logements locatifs sociaux rue de la Marne - convention de garantie d'emprunt

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 359 350 euros souscrit par Valophis – La Chaumière de l'Ile de France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer la construction de logements locatifs sociaux situés rue de la Marne.

3) Construction de logements locatifs sociaux rue de la Marne - attribution de subvention pour surcharge foncière

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la participation au dépassement de la charge foncière pour l'opération de Valophis –la Chaumière de l'Ile de France- située rue de la marne à hauteur de 150.000 euros, échelonnée sur 3 années, en contrepartie de la réservation de 4 logements.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

4) Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs de la TLPE en fonction de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de la pénultième année.

III – URBANISME

5) Prescription de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Par 18 voix pour, 4 abstentions (Mmes Martin Gautié, Recchia, MM. Dubal et Rallièrre), le conseil municipal décide de prescrire la modification simplifiée du PLU afin de faire évoluer le règlement du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel service scolaire
- Avenant au contrat de maintenance du logiciel comptabilité

Questions diverses

Monsieur DUBAL interroge sur les cheminements réalisés pour le parcours de santé du Parc des sports « Dominique Stabile ». Monsieur le Maire précise que ceux-ci vont être repris par l'entreprise suite à une mauvaise mise en œuvre.

Monsieur DUBAL interroge sur la réalisation d'une station d'épuration au niveau de la Zone Eden. Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, celle-ci n'est pas nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03

La secrétaire de séance
Sylvie ROLLET



Le Maire
Marcel VILLAÇA

